# Conseil Municipal du 27 juin – 19H00

#### **ORDRE DU JOUR:**

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 Délibération sur les tarifs du Restaurant Scolaire et de la Garderie Périscolaire (Rentrée 2018/2019);
- 2 Délibération de création emplois non permanents à temps non complet (Rentrée 2018/2019);
- 3 Redevance d'Occupation du Domaine Public sur les ouvrages des réseaux de distribution de gaz ;
- 4 Délibération d'attribution de marché : Création d'une terrasse à la Salle Polyvalente ;
- 5 Délibération pour demande de subvention 2018 (FIPDR) ;
- 6 Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 7 Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

#### Informations du Maire

Présents : Olivier GROSJEAN - Christian WAGENER - Carole NEYRAT - Martial BEUGNET - Marie-Claude PALMACE - Dominique HOCQUET - Nathalie SCHOUMACHER - Bernard FORGET - Georges PAUCHARD - Jean-Bernard TUETEY.

Excusés ayant donné procuration:

Stéphane KIRCHE procuration à Olivier GROSJEAN
Françoise REMONDIÈRE procuration à Marie-Claude PALMACE
Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER
Mireille MENAND procuration à Bernard FORGET

Absente : Séverine GOMES

Secrétaire de séance : Dominique HOCQUET

### POINT N° 1

#### Objet : Délibération sur les tarifs du Restaurant Scolaire et de la Garderie Périscolaire (Rentrée 2018/2019)

Monsieur le Maire rappelle qu'une hausse de 2 % avait été opérée sur le prix HT du repas et que le Conseil Municipal avait décidé de ne pas la répercuter sur les tarifs 2017/2018. Une nouvelle hausse de 2 % qui englobe l'obligation d'incorporer 8 % de produits BIO dans les menus sera effective dès la rentrée de septembre.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix des tickets de cantine et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019, comme suit :

> Tickets de cantine : 5,00 € > Tickets de garderie du matin : 1,81 € > Tickets de garderie du soir : 2,17 € > Tickets PAI : 2,42 €

➤ Tickets 13h15 / 13h45 : 0,79 € : Seuls ces tickets sont vendus à l'unité, dès le mois de septembre.

#### Vote:

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

### POINT N° 2

Objet : Délibération de création emplois non permanents à temps non complet (Rentrée 2018/2019)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci dit mentionner sur quel(s) grades(s), il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du renfort du service technique communal ainsi qu'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2018/2019 pour assurer le service périscolaire, Monsieur le Maire propose de :

- Créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet (34 heures hebdomadaires) ;
- Créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 20 heures 30 hebdomadaires.
- Créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 11 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 34 heures hebdomadaires ;
- **Décide** la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 20 heures 30 hebdomadaires ;
- **Décide** la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 11 heures hebdomadaires ;
- **Décide** que les rémunérations seront indexées selon la grille indiciaire du grade d'adjoint technique ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés sont inscrits au chapitre 012 Charges de personnel.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;
- **Autorise** le Maire à recruter 3 agents contractuels pour pourvoir ces emplois et de signer tous documents s'y rapportant.

Accord à l'unanimité.

#### POINT N° 3

# Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public sur les ouvrages des réseaux de distribution de gaz

Vu l'article L. 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ; ainsi que les articles L. 1211-3, L. 1321-1 et L. 1321-2, L.2333-84 à L. 2333-86, L. 3333-8 à L. 3333-10, R. 2333-114 à R. 2333-119 et R. 3333-12 à R. 3333-16 ;

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, notamment l'article 45;

Vu la loi  $n^{\circ}$  53-661 du 1er août 1953 fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz ;

Vu la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie;

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz ;

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux fixé par le décret susvisé et en fonction du linéaire sur le domaine public communal exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- **Décide** de revaloriser ce montant chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323;
- **Donne** délégation au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT, pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par l'opérateur de réseau de distribution de gaz, et émettre le titre de recettes correspondant ;

- **Accepte** la redevance due au titre de l'année 2018 en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit une évolution de 20 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Accord à l'unanimité.

### POINT N° 4

# Objet : Délibération d'attribution de marché : Création d'une terrasse à la Salle Polyvalente

Le Maire rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre pour le marché « *Création d'une terrasse à la Salle Polyvalente*» est confiée au Cabinet Architectes Studio. La SEM VAL DE BOURGOGNE s'est vue confiée, quant à elle, l'assistance de maîtrise d'ouvrage concernant les analyses des offres et des candidatures.

Dans le cadre des travaux préparatoires du marché et dans le respect du budget primitif adopté le 16 mars 2018, le diagnostic amiante/plomb est confié à l'entreprise SARDIAG, le contrôle technique ainsi que la coordination sécurité sont confiés à l'entreprise APAVE.

L'avis d'appel à la concurrence fixait la date de remise des offres au 6 juin 2018. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie pour l'ouverture des offres. La SEM VAL BOURGOGNE a procédé à l'analyse des offres.

L'attribution du marché par la CAO a eu lieu le 19 juin 2018.

Suite au rapport SEM VAL BOURGOGNE, le marché est attribué aux entreprises suivantes :

- → Lot n° 1 : Gros œuvre : **SIMONATO** ;
- → Lot n° 2 : Charpente métallique bac acier : METALLIQUE ROSSIGNOL ;
- → Lot n° 3 : Plâtrerie Peinture : VAGINET ;
- → Lot n° 4 : Electricité : **SOCHALEG** ;
- → Lot n° 5 : Plomberie : lot infructueux et supprimé en raison de l'incorporation des prestations prévues dans l'offre de l'entreprise SOCHALEG répondant au lot n° 4 ;
- → Lot n° 6 : Composite sur plots et lambourdes : lot infructueux, une nouvelle consultation est relancée.

Les entreprises non retenues seront avisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Entérine** les décisions de la CAO, à savoir :
- → Lot n° 1 : Gros œuvre : **SIMONATO** ;
- $\rightarrow$  Lot n° 2 : Charpente métallique bac acier : **METALLIQUE ROSSIGNOL** ;
- → Lot n° 3 : Plâtrerie Peinture : VAGINET ;
- → Lot n° 4 : Electricité et Plomberie : **SOCHALEG**.
- **Autorise** le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.

Accord à l'unanimité.

#### POINT N° 5

# Objet : Délibération pour demande de subvention 2018 (FIPDR)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), la commune a la possibilité de demander une subvention pour l'installation d'un système de vidéo-protection à la Zone de Loisirs ainsi qu'à la Zone d'Activités Economiques « La Tuilerie ».

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Demande** au Maire de solliciter cette subvention concernant cette opération ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

### POINT N° 6

### Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

### → Conseil Communautaire du 31 mai 2018 :

Monsieur WAGENER s'est rendu à la séance du Conseil Communautaire du 31 mai dernier. Au cours de celui-ci, les principaux points suivants ont été abordés :

- La création d'une Société Publique Locale (SPL) par le Grand Chalon afin de réaliser des opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement complexe comme dans le cas des bâtiments de l'ancienne Sucrerie et de l'extension de l'IUT.
- L'adhésion du Grand Chalon à la Maison des Adolescents ;
- Le projet de rénovation de l'espace multi-accueil du Lac et fusion avec l'espace multi-accueil Arc-en-Ciel dans le cadre du Schéma Directeur Petite Enfance 2016-2025 :
- Les travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales à Crissey;
- Le projet de réhabilitation de la station d'épuration de SaôneOr ;
- ➤ Le bilan 2017 du Programme Local de l'Habitat 2013-2018 et fusion des sociétés VILLEO et LOGIVIE ;
- L'intégration de la piscine de Saint-Jean de Vaux au sein des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

# → Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 6 juin (CISPD) :

Le 6 juin dernier, Monsieur le Maire a été convié à assister à la réunion plénière du CISPD au cours de laquelle le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ainsi que le Travail d'Intérêt Général ont été présentés.

Disposant d'une antenne à Chalon-sur-Saône, le SPIP a pour mission d'assurer le suivi tout comme le contrôle des personnes dans une logique d'accompagnement, de progressivité mais aussi de responsabilisation des personnes suivies, d'apporter une aide à la décision de justice dans le cadre de l'individualisation des peines et de faciliter l'insertion dans le milieu professionnel. Ce service intervient sur des mesures pré-sentencielles (contrôle judicaires socio-éducatifs, assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, ...) ou bien sur des mesures post-sentencielles dans le cadre de personnes condamnées à des peines alternatives à l'incarcération ou bénéficiant d'aménagement de peine (sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, semi-liberté, suivi socio-judiciaire, placement sous surveillance électronique, ...).

Un point sur la délinquance dans les communes-membres du Grand Chalon a également été abordé. Bien que les taux pour la délinquance et les cambriolages soient plutôt stables, la vigilance reste de mise et notamment dans le milieu rural avec une recrudescence des tentatives d'effraction et des cambriolages. À cet effet, il a été rappelé l'opération tranquillité vacances mise en place par les services de la Gendarmerie.

### → Étude Globale sur les Ruissellements des Eaux Pluviales - Rapport du 6 juin :

Dans le cadre de l'étude globale sur les ruissellements des eaux pluviales réalisée sur l'ensemble des communes-membres par le Grand Chalon, Monsieur le Maire donne lecture des principaux points concernant le diagnostic pour Dracy-le-Fort suite aux précédentes inondations (2014 et 2016) ainsi que les propositions d'actions par secteur :

- <u>Rue de la Montagne</u> : cette partie du village étant en contrebas du mont « *Les Carrières* », les eaux pluviales ruissellent des coteaux et viennent se « *concentrer* » Rue de la Montagne et pénètrent dans la zone bâtie du village, saturant de fait les réseaux existants et s'écoulant par conséquent sur la chaussée.

Il est proposé d'implanter un bassin de rétention de 250 m³ en limite de l'entrée de zone urbaine, mettre en place un fossé à redents et de reprofiler la chaussée. Des aménagements d'hydraulique douce et d'enherbement inter-rangs de vignes sont également envisagés dans les coteaux viticoles pour diminuer le ruissellement.

L'estimation financière des propositions du Grand Chalon s'élève à 116 760 € H.T..

- <u>Rue de la Foussotte et Rue du Prémoy</u> : En cas de forts épisodes orageux, l'Orbize n'est pas en capacité d'absorber tout le ruissellement et déborde.

L'objet de cette étude ne portant que sur le ruissellement, aucune action n'est présentée ici.

### → Réunion « Octobre Rose 2018 » - 28 juin :

Dans le cadre de l'opération « Octobre Rose 2018 », Monsieur le Maire, Madame NEYRAT ainsi que Monsieur KIRCHE se sont entretenus avec des élus de la Commune de Givry en vue de participer le mercredi 3 octobre à la marche entre Givry et Dracy-le-Fort, d'une dizaine de kilomètres. Le départ serait donné à 14h30 à partir de la Hall Ronde, puis les participants passeront par les rues dracysiennes avant de rejoindre Givry. Pour agrémenter la marche, des messages de prévention et des animations seront proposées tout le long du parcours.

L'information a déjà été évoquée dans le Dracy Infos de Juillet et sera complétée par celui de Septembre. Un relai sera également fait sur cette manifestation sur le site internet communal ainsi que sur les panneaux d'informations.

Dracy-le-Fort reconduit la mise en lumière de la façade de la mairie aux couleurs d'Octobre Rose.

# → Réunion Schéma Directeur Cyclable Côte Chalonnaise - 19 juin dernier :

Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion organisée par la Direction du Développement Durable et de la Mobilité le 19 juin dernier. Il a été abordé la nécessité de compléter l'offre cyclable sur le secteur de la Côte Chalonnaise mais aussi d'assurer sa sécurité notamment sur la Route d'Autun qui concentre 6 000 véhicules par jour et sur la D906 vers Farges-les-Chalon. Plusieurs propositions de raccordement ont été évoquées comme l'achèvement de la piste cyclable entre Dracy-le-Fort et Châtenoy-le-Royal, de rejoindre directement la voie verte et l'EuroVélo 6 pour les communes de Saint-Désert, Farges-lès-Chalon, Dracy-le-Fort et Fontaines ou encore de créer des raccordements entre plusieurs communes. Suite à ces premiers échanges, une nouvelle réunion sur le Schéma Directeur Cyclable de l'agglomération cette fois-ci se tiendra le 28 juin prochain.

### POINT N° 7

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

### → Comité d'échanges Bourgogne du Sud Chalon-sur-Saône et environs - GAZPAR - 12 juin :

Monsieur BEUGNET a assisté au Comité d'échange concernant l'installation des compteurs de gaz communiquant : « GAZPAR ». GRDF travaille depuis 2009 à l'arrivée du relevé automatique à distance en France. Depuis 2016 et jusqu'en 2022, 11 millions de clients gaz naturel seront équipés de compteurs communicants. Ces nouveaux compteurs permettront de mieux suivre et gérer la consommation de gaz naturel au quotidien. La pose des compteurs communicants a commencé depuis mars 2018 sur la Saône-et-Loire dans le cadre notamment des nouvelles mises en service et des remplacements réglementaires.

L'entreprise CODICE a été choisie pour procéder à la pose des compteurs en mode intensif.

L'installation de ces nouveaux compteurs sur la Commune de Dracy-le-Fort débutera dès septembre 2018.

#### → Conseil d'Ecole - 14 juin :

Monsieur le Maire a présidé, le 14 juin le Conseil d'Ecole. Celui -ci avait pour ordre du jour les points suivants :

- ✓ Les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2018/2019, à savoir :
  - Classe PS/MS : 13 PS + 12 MS = 25;
  - Classe GS/CP : 6 GS + 14 CP = 20;
  - Classe CE1/CE2 : 10 CE1 + 8 CE2 = 18 :
    - Classe CEI/CE2. 10 CEI + 6 CE2 16,
  - Classe CM1/CM2 : 13 CM1 + 8 CM2 = 21
- Soit un total de 84 élèves.
- ✓ Le budget 2018 (crédits fournitures et crédits exceptionnels);
- ✓ Les remerciements à la Municipalité concernant la prise en charge des frais de transport des élèves pour le voyage à Guédelon ;
  - ✓ La liste des fournitures scolaires ;
  - ✓ Le bilan de la coopérative scolaire qui avait également participé au voyage à Guédelon ;
  - ✓ Les projets de l'école 2017/2018 et la présentation du projet 2018/2021 ;
  - ✓ Le suivi du plan PPMS et des consignes de sécurité ;
  - ✓ Les aménagements réalisés par la Municipalité (achat matériels intérieur et extérieur, double service en cantine, ...).

### → Visite de l'entrepôt de l'entreprise SENTINEL - 25 juin :

Monsieur WAGENER s'est rendu à la visite de l'entreprise Sentinel le 25 juin dernier. Cette société fait partie intégrante du Groupe Marck qui est le spécialiste de l'uniforme, du vêtement de protection et de l'équipement à destination des forces de sécurité territoriale.

### Informations du Maire

#### - <u>Dotations de l'Etat</u> :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les engagements qui avaient été pris en octobre 2017 par le Premier Ministre de ne pas voir baisser la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2018. Une modification quant à la répartition ayant été opérée au moment des votes des budgets communaux et les informations d'autres dotations n'étant communiquées qu'après l'adoption de ces derniers, les montants des dotations de l'Etat déjà perçues au titre de l'année 2018 sont les suivantes :

	Budget Primitif 2018	Dotation attribuée pour 2018	Solde
Dotation Globale de Fonctionnement	29 000 €	19 103 €	- 9 897 €
Dotation de Solidarité Rurale	11 000 €	15 445 €	+ 4 445 €

Dracy-le-Fort a également perçu au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales 2018 : 11 609 €.

#### - Le Grand Chalon:

### > Déchetterie innovante implantée à Chatenoy-le-Royal :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'enregistrement d'une déchetterie innovante sur le territoire de la commune de Chatenoy-le-Royal auprès des services de la Préfecture de Saône-et-Loire, le Conseil Municipal avait été sollicité le 18 mai dernier et avait rendu un avis favorable sur ce projet. Cet avis ayant été transféré aux services compétents, une copie de l'arrêté préfectoral n° DCL/BRENV/2018-164-1 du 13 juin 2018 enregistrant la déchetterie exploitée par le Grand Chalon a été adressée à la Commune. Ce document est laissé à la libre consultation au secrétariat. Les travaux débuteront cet été et cette nouvelle déchetterie rentrerait en service fin 2018.

## **GESTION DES MILIEUX Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) :

Dans le cadre de l'application de la loi FESNEAU, la compétence GEMAPI a été confiée aux structures intercommunales à fiscalité propre comme le Grand Chalon, ce qui a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des 3 Rivières du Chalonnais (SIA3RC). Afin d'associer toutes les communes concernées aux réflexions et à la définition des plans d'actions relatifs à l'aménagement de ces cours d'eau (Corne, Orbize et Thalie), il est demandé de nommer un élu référent au sein de chaque Conseil Municipal. Celui-ci sera invité à participer aux travaux de la commission organisée au sein du Grand Chalon. Monsieur le Maire sera le référent.

### ➤ Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur l'état d'avancement des travaux concernant le PLUi du Grand Chalon. Une enquête publique unique portant sur le projet de PLUi et sur le projet des périmètres délimités des abords (PDA) de 15 monuments historiques s'est déroulée du 15 mars au 23 avril dernier. Mi-juin, la commission d'enquête du PLUi et des PDA a rendu son rapport et ses conclusions. Ces documents sont consultables, dès à présent et pendant un an :

- <u>sur le site internet du Grand Chalon</u>: http://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/urbanisme/enquete-publique-plui-pda.html
- <u>en version papier à la direction de l'urbanisme</u> : 7 rue G. Maugey à Chalon-sur-Saône
- <u>sur le site internet de la Commune</u> : Agenda 21 juin.

Le projet de PLUi, modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis émis sur le projet arrêté, sera proposé à l'approbation du Conseil communautaire d'octobre prochain, pour entrer en vigueur un mois après la date de sa transmission au Préfet (en novembre prochain).

### > Université d'été du Grand Chalon :

Pour la cinquième année consécutive, les membres des conseils municipaux du Grand Chalon sont invités à assister aux divers ateliers et échanges qui seront organisés le 8 septembre prochain.

# - Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2018 :

o La Pétanque Dracysienne.

### - Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC) :

La fréquence journalière de l'APC pour le mois de mai 2018 est présentée au Conseil Municipal par Monsieur le Maire. Au cours de cette période, 24 clients ont pu bénéficier des services de l'APC du mardi au vendredi (8h15 à 11h45). Monsieur le Maire informe que l'APC dracysienne sera fermée du 17 au 20 juillet inclus.

# - Vente des timbres à l'effigie de Dracy-le-Fort :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les timbres à l'effigie de la commune ont été mis en vente dès le 22 mai 2018. Très attendus par certains dracysiens, ils sont vendus pendant les horaires d'ouverture du secrétariat (13h30-17h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12 h le samedi) ; le bilan des ventes est plutôt positif avec un peu plus de 700 timbres déjà vendus.

# - Ordre National du Mérite - Promotion 2018 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la parution au Journal Officiel du décret du 19 mai 2018 portant promotion et nomination, Monsieur WAGENER est promu Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

### - Documents disponibles :

- ✓ Lettre des services de l'Etat en Saône-et-Loire n° 3 ;
- ✓ Lettre d'information des Sénateurs EMORINE et MERCIER relative aux dotations de l'Etat ;
- ✓ Le rapport d'activité 2017 de l'OPAC de Saône-et-Loire ;
- ✓ Le Communiqué de presse du 17 mai 2018 du Centre Hospitalier William MOREY concernant la coronarographie-angioplastie ;
- ✓ Le dossier presse du Conseil Départemental juin 2018.

# - <u>Transmission de divers documents</u> :

o Bulletin de liaison n° 22 du Grand Chalon.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Jeudi 5 juillet 2018 à 19 heures en Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Signature pour accord des membres présents.